



Berne, 18 juillet 2011

Non à l'initiative populaire „Financer l'avortement est une affaire privée“

La Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) rejette l'initiative populaire visant à supprimer la prise en charge des interruptions de grossesse par l'assurance-maladie obligatoire.

Le choix pour ou contre une interruption de grossesse est une affaire privée de la femme ou du couple. Le devoir du système de santé est de s'assurer que ce libre choix soit possible indépendamment de questions financières, qu'une haute qualité médicale des interruptions de grossesse soit garantie et que ces interventions se fassent avec un accompagnement adéquat de la femme/du couple. La FSSF rejette de ce fait l'initiative populaire „Financer l'avortement est une affaire privée“ pour les raisons suivantes:

- **Pas de mise en péril des femmes socialement défavorisées :** si l'interruption de grossesse n'est plus prise en charge par l'assurance obligatoire, ce sera un problème pour les femmes socialement et financièrement défavorisées, car elles ne pourront plus se payer l'intervention.
- **Cette décision est une affaire privée:** contrairement à l'argumentation des initiants, la Fédération suisse des sages-femmes est d'avis que ce n'est pas le financement, mais bien le choix pour ou contre une grossesse qui est une affaire privée. Personne d'autre que la femme, respectivement le couple concerné, ne peut prendre cette décision.
- **Pour garantir une prise en charge médicale sérieuse et un conseil approprié:** celui qui veut rayer le financement de l'interruption de grossesse de la liste des prestations de l'assurance-maladie obligatoire, doit se rendre compte que les femmes mettront leur santé en danger en ayant recours à des offres d'intervention bon marché et peu sérieuses.
- **Il ne s'agit pas de coûts:** les interruptions de grossesse ne représentent que 0,02 pour cent des coûts de la santé. L'argumentation des initiants est de ce fait déloyale et cache leurs véritables intentions, à savoir la mise sous tutelle de la femme/du couple concernant leur décision.
- **Une assurance-maladie pour tous:** la caisse-maladie obligatoire est un système solidaire, auquel nous contribuons - tous et toutes - même si nous n'exigeons pas de profiter personnellement de la plupart des interventions et des thérapies pour lesquelles nous payons.

Un financement par les caisses-maladie est impératif pour garantir le libre choix et une haute qualité médicale.

Informations complémentaires et questions:

Liliane Maury Pasquier, conseillère aux Etats et présidente de la FSSF, 079 478 83 16, l.maurypasquier@sage-femme.ch

Doris Güttinger, secrétaire générale de la FSSF, 079 377 91 88, d.guettinger@hebamme.ch